Message d’intérêt public

Déclaration annuelle d’impôt sur le salaire des employeurs du Nunavut

Date de début : **19 janvier 2026**
Date de fin : **2 mars 2026**
À l’échelle du Nunavut **30 s**

Le ministère des Finances rappelle aux employeurs du Nunavut que la date limite pour faire leur déclaration annuelle d’impôt sur le salaire est le 2 mars 2026.

On peut télécharger le formulaire requis sur le site web du gouvernement du Nunavut. Veuillez vous assurer que l’adresse figurant sur votre déclaration est à jour. Une fois la déclaration remplie, veuillez la courrieller à l’adresse payrolltax@gov.nu.ca.

Notez que le formulaire de déclaration annuelle d’impôt sur le salaire est différent de celui utilisé pour les remises mensuelles, trimestrielles, semi-annuelles et annuelles. Nous n’envoyons plus le formulaire par la poste; il faut donc le télécharger depuis le site web.

Pour toute question, veuillez appeler au 1-800-316-3324 ou courrieller à payrolltax@gov.nu.ca.

###

Personne-ressource pour les médias :

Hala Duale
Spécialiste en communication
Ministère des Finances
867-975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᑦᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᒡᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d’intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*

Communications